

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2019_061

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 novembre 2019

Nombre

de Conseillers en exercice 12

de Présents 7

de Votants 8

L'an deux mille dix-neuf et le cinq novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

**Vote de crédits
supplémentaires -
ea_champtercier**

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, HAMOT Christine, AMAUDRIC Aude

Absents : Christophe PEREZ, Jean-Marie MARTIN, Jean-Louis ROUSSELET, Thierry JAUFFRED

Excusés :

Procuration de : NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard par ARENA Antoine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Michel BARDET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 28/10/2019

Suite à des travaux d'urgence d'adduction d'eau, Mme le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES RECETTES

TOTAL : 0.00 0.00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES RECETTES

2315 - 111	Divers travaux adduction eau potable	40000.00	
2315 - 113	Etude et remplacement canalisation Pic d'Oise Jas du colombier	-40000.00	

TOTAL : 0.00 0.00

TOTAL : 0.00 0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses pour le programme 111 un complément de 40 000€ et déduit du programme 113 la même somme pour équilibrer.

Fait et délibéré à CHAMPTERCIER, les jours , mois et an que dessus.

POUR :8

ABSTENTION :0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

f

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué,



MAIRIE DE
CHAMPTERCIER
Alpes de Haute-Provence

f

Pour copie conforme.
Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué,



MAIRIE DE
CHAMPTERCIER
Alpes de Haute-Provence